

Kimyongür, Erdogan et notre Etat de droit

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Depuis le 10 février 2018, le Belge Bahar Kimyongür figure sur la liste des « terroristes les plus recherchés » par la République de Turquie. Cette liste reprend les noms de 900 personnes présumées appartenir aux mouvements kurdes, aux organisations d'extrême gauche turque et à l'Etat islamique... Une récompense de 200.000 euros est désormais promise pour tout renseignement pouvant mener à sa capture.

Cette mise à prix est tout simplement ignoble. Et la qualification de « terroriste » infamante. Car ce qui est en cause ici, c'est la volonté d'un Etat étranger d'exercer un droit de poursuite contre un citoyen né en Belgique, scolarisé en Belgique, vivant en Belgique. Le forfait de Bahar Kimyongür ? Avoir dénoncé, depuis des années, la situation effroyable qui règne en Turquie – la violation répétée des droits de l'Homme, la justice «aux ordres» et la répression accablant ce pays.

La République de Turquie n'est pas à son coup d'essai pour faire taire ce militant. Dès qu'il a été acquitté en Belgique dans l'affaire dite du « DHKP-C » – où à deux reprises les juges du degré d'appel ont reconnu son droit à la liberté d'expression, Ankara a immédiatement réactivé un mandat d'arrêt international, à la suite duquel Kimyongür a été arrêté puis jugé aux Pays-Bas, en Italie et en Espagne. A chaque fois, les tribunaux de ces Etats l'ont innocenté et ont défendu son droit à la liberté d'opinion, car « résister » par la parole « n'est pas un crime ». En 2006, le Comité liberté d'expression et d'association (Clea) a été mis sur pied pour organiser le soutien et la défense de Bahar dans les nombreuses procédures judiciaires dont il a été l'objet. Dès sa création, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion a y adhéré. (1) En outre, nous avons donné la parole à Bahar dans nos colonnes, où nous avons largement fait écho à ce mouvement de soutien. (2)

Que recherche le gouvernement de M. Erdogan en mettant aujourd'hui à prix la tête de Bahar ? Il sait qu'il a épuisé toutes les démarches judiciaires envi-

sageables pour obtenir son extradition en Turquie. Il sait parfaitement, n'en doutons pas, où Bahar habite en Belgique. Quel est alors le sens de l'annonce qu'il vient de faire de l'octroi d'une récompense pour des renseignements « pouvant mener à sa capture »... si ce n'est celui d'un appel à l'organisation d'un enlèvement extra-judiciaire ? Il y a peu, une tentative d'enlèvement d'un opposant turc, auquel participaient deux membres de l'ambassade, a été révélée en Suisse.

Interpellé à ce sujet à la Chambre par Benoit Helling (ECOLO) et Marco Van Hees (PTB), Didier Reynders (MR) a répondu qu'il avait rappelé aux autorités turques que l'ingérence turque sur notre territoire

Un appel à l'organisation d'un enlèvement extra-judiciaire.

n'était pas acceptable. Quant au ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA) il a confirmé que « le dossier Kimyongür est bien un dossier d'une personne menacée et est arrivé à notre service » et que « cette personne a bénéficié de mesures de protection spécifiques ».

Ainsi donc, notre gouvernement reconnaît que le régime de M. Erdogan menace gravement la sécurité d'un ressortissant belge sur notre territoire. Mais pour toute réaction, il s'en tient à de molles protestations, sans exercer les pressions utiles pour que la Turquie cesse de mettre à prix la tête de notre compatriote. Et ce alors que la Turquie est toujours officiellement dans un processus d'adhésion à l'UE. La junte fasciste de M. Erdogan a détruit jusqu'à l'apparence d'un Etat de droit en Turquie. Pouvons-nous accepter qu'elle fasse de même en Belgique, en décidant d'y menacer ou d'y faire disparaître qui bon lui semble ? □

(1) www.clea.be

(2) Voir par exemple Arnaud Lismond, « Liberté pour Bahar Kimyongür », *Journal du CSCE* n° 55, septembre 2006, Bahar Kimyongür, « Moi Bahar Kimyongür », *ibid.*